



Comité Départemental de Golf de la Gironde
Golf de Bordeaux Lac
Avenue de Pernon, 33300, Bordeaux
E-mail : cdg33@outlook.fr
Site Internet : www.cdgolf33.com

CHALLENGE PAR EQUIPES des moins de 13 ans

REGLEMENT PARTICULIER 2026

Edition du 9 février 2026

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux de la Fédération Française de Golf.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

1.- CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **POUR LES CLUBS** : Ouvert à une seule équipe (de 2 à 6 joueurs) par club de Gironde.
- **POUR LES EQUIPIERS** : Ouvert aux enfants de moins de 13 ans, nés en 2014 et après, licenciés FFGolf de l'année en cours dans un club de la Gironde et ayant déposé dans leur club un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.
Ces jeunes joueurs doivent posséder dans leur sac de golf l'autorisation des parents pour les prélèvements sanguins en cas de contrôle anti-dopage.
Ils ne doivent pas avoir été retenus pour participer au Championnat départemental et être titulaires au minimum du drapeau bleu.

2. - FORME DE JEU

Interclubs par équipes de 2 à 6 équipiers (1 à 3 camps), garçons et/ou filles.

2.1. – Forme de jeu : Greensome / Strokeford / **9 trous**

*(Après **9 coups** les joueurs relèvent la balle, marquent **9** et passent au trou suivant).*

2.2. – Distance de jeu :

Les marques de départ sont identiques pour les filles et les garçons.

2.3. - Classement des équipes

Le classement des équipes est effectué sur le meilleur score ou le score réalisé (cas d'un seul camp).
Le départage éventuel se fera sur la 2^{ème} carte, puis la 3^{ème}.

3. - ENGAGEMENTS

- L'inscription est gratuite.
- Elle se fait par l'intermédiaire des clubs auprès du Comité de la Gironde par courriel (cdg33@outlook.fr), en précisant le nombre de camps prévu et les noms des participants potentiels
avant le Lundi 21 Septembre à minuit, dernier délai.

4. CALENDRIER

4.1 –Date

Dimanche 27 Septembre au Golf du Baganais

4.2 – Intempéries et circonstances exceptionnelles

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, si bien que l'épreuve ne puisse se terminer, il faut au moins qu'un camp par club soit rentré pour ne pas l'annuler.

5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

5.1. – Départs :

Les départs se feront à partir de **9h30**. La liste des équipiers sera remise sur place au Comité à 9h.

Dans la mesure du possible chaque groupe sera accompagné d'un adulte joueur, qui aidera les jeunes à respecter les règles de Golf et l'étiquette.

Cet accompagnateur ne devra pas être un des parents des joueurs du groupe.

5.2. – Déroulement :

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non- fumeur ».
- **Les joueurs doivent avoir une tenue correcte et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum en vigueur).**
- **Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.**
- **L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.**
 - En cas de triche, de comportement inapproprié sur le parcours et contraire à l'esprit sportif, le comité départemental infligera une suspension de 3 mois au joueur.
 - **Aucun parent ne sera admis sur le parcours sauf s'il est désigné marqueur d'une partie par le Comité départemental.**
 - **Un contrôle trou par trou sera fait par le parent marqueur. Celui-ci se verra remettre une fiche de la FFGOLF « Suiveur de partie en compétition »**
 - **Aucun parent ne pourra suivre la partie de son enfant.**

Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement d'un membre du Comité de l'épreuve, la **disqualification** du joueur, donc de son camp.

L'aspect pédagogique de cette rencontre veut que les enfants évoluent en autonomie.

5.3.- Gestion des épreuves :

Elle est assurée par le Comité Départemental de la Gironde.

Les résultats sont consultables sur le site internet du Comité: www.cdgolf33.com

5.4. – Equipiers absents

Pour la bonne organisation, un club ne pouvant pas aligner le nombre de camps prévu à l'inscription en informera le Comité 48 heures à l'avance.

6. PRIX

La remise des prix aura lieu à l'issue de l'épreuve au Golf du Baganais accompagnée d'une collation.

7. COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'Épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou des conditions climatiques. Il comportera au minimum :

- deux représentants du Comité Départemental de Gironde
- un représentant de l'AS du golf recevant.